

**ANNEXE 2**  
**FICHE DE POSTE**

<b>Dispositif « 100% de réussite » A EXIGENCE PARTICULIERE</b>	
Ecoles concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoles</li> <li>BAR-LE-DUC C.CLAUDEL (REP+)</li> <li>STENAY A. Toussaint (REP)</li> <li>VERDUN Porte de France (REP)</li> <li>VERDUN L. Michel (REP)</li> </ul>
Conditions requises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre intégré au vivier de personnes ressources du dispositif "100% réussite" selon les dispositions suivantes: (CF note de service mouvement intra départemental 2018)</li> <li>- 3 ans minimum d'expérience professionnelle OU</li> <li>- Avoir suivi les stages de formation "Enseigner en classes dédoublées" OU</li> <li>- Etre en poste en cycle 2 au sein de l'école avec avis favorable de l'IEN</li> <li>- Exercer à temps plein et sur avis favorable de l'IEN</li> </ul>
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Postes accessibles au mouvement intra départemental aux personnels intégrés au vivier</li> <li>- Priorité sera donnée aux enseignants de l'école</li> <li>- Les candidats remplissant Les conditions requises seront départagés au barème (barème mouvement)</li> </ul>
Affectation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignants recrutés sur un poste à exigence particulière recevront un arrêté d'affectation à titre définitif</li> <li>- Les enseignants déjà en poste sur ce dispositif dans l'école recevront un arrêté de réaffectation sur un poste à exigence particulière. Ils conserveront le bénéfice de l'ancienneté acquise dans l'école.</li> </ul>
Réaffectation en cas de Mesures de carte scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture d'un poste d'adjoint au sein d'une école où est implanté un CP ou CE1 dédoublé : un enseignant nommé sur un poste de CP ou CE1 dédoublé ne peut être concerné par la mesure de fermeture.</li> <li>- Fermeture d'un poste de CP ou CE1 dédoublé : c'est la procédure de réaffectation applicable aux adjoints qui sera utilisée pour déterminer l'enseignant concerné par la mesure (Ancienneté la plus faible dans l'école - cf. note de service mouvement intra départemental Annexe 1)</li> </ul>
Compétences requises	<p>BO N°13 du 26/03/2015 et référentiel de l'éducation prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</li> <li>- Prendre en compte le traitement didactique des enseignements fondamentaux et la diversité des élèves</li> <li>- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</li> <li>- Coopérer au sein d'une équipe, avec les parents d'élèves, avec les partenaires de l'école</li> <li>- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage explicites prenant en compte la diversité des élèves</li> <li>- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</li> <li>- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves</li> </ul>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner en mobilisant différentes modalités: groupe classe, co-intervention, petits groupes....</li> <li>- Co-élaborer les contenus et modalités de mise en œuvre des modules d'apprentissage;</li> <li>- Contribuer à l'évaluation des élèves avec les enseignants titulaires et le RASED;</li> <li>- Contribuer à la continuité inter et intra cycle;</li> <li>- S'engager en équipe dans des actions pédagogiques innovantes;</li> <li>- Participer à la rédaction des projets;</li> <li>- Contribuer aux actions de formation du réseau;</li> <li>- Contribuer à l'établissement d'un dialogue constructif avec les familles</li> </ul>